



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2014

Compte-rendu de réunion

Présents :

Moïse CARON (Maire)	Marie-Jos LIGIER (1 ^{ière} adjointe)	Jackie WITZ (Adjoint)
Valérie LE CORRE	Gérard VINAY	Daphné PERROT
Thierry HECTOR	Anne-Marie CHOURAQUI	Yannick CAILLET
Claudine LECLERE		

Excusés :

Henri VENTROUX (Adjoint)	Pouvoir donné à Marie-Jos LIGIER
Liliane MARSAC	Pouvoir donné à Moïse CARON
Laurent BESNARD	Pouvoir donné à Thierry HECTOR

Absents :

Marie-France DULYSSE (Adjointe)	François MINEAU
---------------------------------	-----------------

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 20h40. Elle a été levée à 23h00



Il est rappelé en début de séance que la démission de Marie-France DULYSSE est toujours en attente de validation par la préfecture.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- I. Délibérations
- II. Questions diverses
- III. Annexes

I. DELIBERATIONS

Plusieurs délibérations ont été votées lors de cette séance du conseil municipal. 13 suffrages s'expriment lors des délibérations (10 conseillers présents + 3 pouvoirs)

1. Budget 2014

A fin août 2014, le budget est conforme au prévisionnel (67%). Toutefois des investissements non prévus ont fait ou feront l'objet de dépenses qui n'avaient pas été budgétées (aspirateur, micro-onde, embellissement de la commune, dénomination de l'école, fourniture pour les clubs de l'école, rénovation de la salle polyvalente, régularisation de la facture 2013 du SIRE2 payée en 2014, etc.). A cet effet, une Demande de Modification du budget a été soumise à la délibération du conseil municipal.

Le Maire a donc soumis à délibération les transferts suivants :

- ⇒ 3.000 € du poste 012 (Charges de personnel - art. 6411) vers le poste 022 (dépenses imprévues)
- ⇒ 3.150 € du poste 65 (Charges de gestion courante - art. 6574) vers le poste 022
- ⇒ 1.500 € du poste 65 (Charges de gestion courante - art. 6531) vers le poste 022
- ⇒ 3.206,98 € du poste 012 (Charges de personnel - art. 6411) vers le poste 65 (Charges de gestion courante - art. 6554)
- ⇒ 1.000 € du poste 012 (Charges de personnel - art. 6411) vers le poste 011 (Charges à caractère général - art. 606311)

Contre

0

Abstention

0

Pour**13**



2. Indemnités du maire

En début de mandat, le Maire Moïse CARON, compte tenu

- des finances de la commune « dans le rouge »
- qu'il tenait à savoir quelle serait sa disponibilité pour mener à bien sa fonction de Maire,

a proposé de prendre la même indemnité que celle des adjoints. Etant entendu que dès que les comptes iraient mieux et que sa disponibilité serait constatée il reviendrait, en cours de mandat, sur une indemnité normale de Maire qui est fixée par l'état (Taux en % de l'indice brut 1015).



Pour les communes de moins de 3500 habitants, le Maire peut prétendre à un taux maximal de l'indice brut 1015 de 43% contre un taux maximal de 16,5% pour les adjoints.

Pour certains membres du conseil, l'augmentation des indemnités du maire n'est pas contestée sur le fond mais n'est pas opportune dans le contexte actuel où il est régulièrement rappelé que nous devons limiter les dépenses. Le Maire rappelle que côté « dépenses » il a prouvé faire tout ce qu'il faut pour **ECONOMISER** sur tous les postes possibles et notamment :

- L'obtention de l'ensemble des subventions restées en suspens par l'ancien conseil et permettant de **ne plus payer d'intérêts débiteurs !**
- La remise à plat complète de l'emploi du temps des employés de l'école permettant le **non remplacement** d'un départ en retraite et générant ainsi **une forte économie** au budget dépenses
- La renégociation de l'ensemble des coûts d'achats : Transports scolaires, fournitures de produits d'entretien divers,
- Les contrats de maintenance etc...

Les adjoints n'étant pas au taux maximal, il a été demandé au Maire de prendre un taux correspond à 37% et non 43% comme l'y autorise la loi.

Le Maire précise que cette indemnité va de pair avec le fait qu'il consacrer le mercredi aux besoins de permanence de la mairie, ce qui entraîne un changement professionnel important.

Le Maire a soumis à délibération :

⇒ L'application du taux de 37% pour les indemnités du Maire

Contre	2	Abstention	3	Pour	8
--------	---	------------	---	-------------	----------

3. Tarifs de location de la salle polyvalente.

Les nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente, pour 2015, ont été proposés suite à un travail de benchmark des salles environnantes réalisé par Liliane Marsac.

Sont considérés comme habitants de la commune, les habitants d'Houlbec-Cocherel et ceux de Rouvray

		Hab. de la commune	Hab. externe à la commune
1 journée	avec cuisine	400,00 €	600,00 €
	sans cuisine	300,00 €	470,00 €
1 week-end	avec cuisine	550,00 €	720,00 €
	sans cuisine	400,00 €	550,00 €
Arrhes		25%	25%
Caution salle		1 000,00 €	1 000,00 € 500,00 €
Caution nettoyage		150 €	150 €
Vaisselle		1,40€/personne	
Lavage vaisselle		0,5€/personne	

pour l'externe
pour le garant (hab de la commune)



Le Maire a soumis à délibération

- ⇒ Les tarifs (cf. tableau ci-avant) qui seront applicables au 1er janvier 2015
- ⇒ Le principe consistant à ce que les associations disposent gratuitement de la salle au moins 1 fois par an

Contre	0	Abstention	0	Pour	13
--------	---	------------	---	-------------	-----------

Il pourrait être envisagé de demander une participation à la location de la salle aux associations faisant payer une cotisation à leurs adhérents.

4. Transfert d'un vêtement de charitons.

Le Maire a soumis à délibération

- ⇒ le fait de donner droit au Maire à la signature d'une convention avec le département de l'Eure, pour le transfert d'un vêtement de charitons du département vers la commune d'Houlbec Cocherel.

Contre	0	Abstention	0	Pour	13
--------	---	------------	---	-------------	-----------

5. Voirie.

Le Maire a soumis à délibération

- ⇒ le nouveau métrage réalisé par le syndicat de la voirie qui se porte désormais à 22.488 mètres de voirie pour la commune d'Houlbec-Cocherel contre 21.836 mètres l'année précédente, La subvention de l'état étant calculée sur cette nouvelle longueur.

Contre	0	Abstention	0	Pour	13
--------	---	------------	---	-------------	-----------

II. Questions diverses

1. Signalisation

Un état des lieux de la commune sera réalisé afin d'identifier les besoins de signalisation.

2. Entretien

Il a été constaté que certaines zones aux abords de terrains privés étaient mal entretenues, donnant une mauvaise image de la commune. Aussi, un rappel des textes applicables stipulant qui est responsable de cet entretien sera fait à l'ensemble des habitants.

3. Réunion de quartier

Une 2^{ième} réunion de quartier s'est déroulée, cette fois-ci aux clairières de la Fortelle le 13 septembre et donnant ainsi lieu à des échanges entre les habitants de ce quartier et des membres du conseil municipal (dont le Maire Moïse CARON) sur des thèmes et des problématiques relevant de ce quartier. Claudine LECLERE, interlocutrice privilégiée et dédiée à ce quartier, fait remarquer l'aspect plutôt positif de cette réunion.



4. Commission animation

Les dates des prochaines animations ont été rappelées :

- ⇒ 20 septembre : dénomination de l'Ecole d'Houlbec-Cocherel
- ⇒ Le traditionnel repas des seniors se décline cette année en 2 événements (cf. annexe) :
 - 19 octobre : après-midi dansante et goûter
 - 16 novembre : déjeuner pour les seniors au restaurant la Cressonnière « Le mont Vernon »
- ⇒ Cérémonie du 11 novembre
- ⇒ 06 décembre : spectacle de marionnettes pour les enfants + Goûter

5. Ecole

- ⇒ Effectifs 2014/2015

Nous comptons pour cette rentrée, 133 enfants dont 49 en maternelles et 84 en primaire et répartis de la façon suivante :

- 23 enfants en petite et moyenne section de maternelle
- 26 enfants en moyenne et grande section de maternelle
- 20 enfants en classe double niveau CP et CE2
- 20 enfants en classe de CE1
- 24 enfants en classe de CM1
- 20 enfants en classe double niveau CE2 et CM2

- ⇒ Clubs 8 clubs seront proposés lors de la 1^{ière} période (07 oct. au 19 décembre).

Un courrier sera envoyé afin qu'ils formulent 5 choix de clubs.

Une réunion d'organisation des clubs est prévue le 26 septembre 2014 de 15h45 à 16h45 à la salle polyvalente d'Houlbec-Cocherel.

- ⇒ Etude surveillée

Une demande a été formulée pour que soit mis en place une étude surveillée en l'absence de club en début d'année. La Mairie s'engage à y répondre favorablement dès le courant de la semaine 39 en concertation avec le personnel communal et la directrice de l'école.

RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Réunion d'organisation des clubs de l'école : 26 sept. 2014 de 15h45 à 16h45 à la salle polyvalente d'Houlbec-Cocherel.

Prochain conseil municipal : 16 oct. à 20h30 en salle du conseil à la mairie (3ième jeudi du mois)

Compte rendu soumis à validation par : Yannick CAILLET



Madame, Monsieur,

Cette année, c'est une nouveauté, nous avons le plaisir de vous convier au repas traditionnel des Seniors qui se déroulera en 2 parties :

Le 19/10/14 à partir de 14h

Après-midi dansante et goûter.

Pour les personnes ne souhaitant pas danser, elles auront la possibilité de jouer aux jeux de société.

Le 16/11/2014 à partir de 12h

Déjeuner au Restaurant La Cressonnière - Hôtel Mont-Vernon à Saint-Marcel

Merci de nous retourner vos cartons d'invitation le plus rapidement possible pour une question d'organisation.

Nous espérons vous voir le 19 octobre et le 16 novembre prochain !

Bien à vous, Mairie d'Houlbec-Cocherel et Rouvray



Coupon à retourner



Goûter le 19/10/14 à partir de 14h

Nom et nombre de personnes:

*Assisterai(ons) - N'assisterai(ons) pas
(rayez la mention inutile)*



Déjeuner le 16/11/14 à partir de 12h

Nom et nombre de personnes:

*Assisterai(ons) - N'assisterai(ons) pas
(rayez la mention inutile)*





DÉPARTEMENT DE L'EURE

Arrondissement d'Evreux

Canton de Vernon-Sud

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE d'HOULBEC - COCHEREL

27120



POUVOIR

Je soussigné Liliane MARSAC

Adjoint/Conseiller Municipal de la Commune de HOULBEC COCHEREL

Donne par la présente, tous pouvoirs à Monsieur Moïse CARON

A l'effet :

- D'assister au Conseil Municipal qui aura lieu le.....
- De prendre part en mon nom à toutes délibérations, discussions, votes et faire toutes protestations, oppositions ou réserves.

Fait à HOULBEC

Le 10 septembre 2014

Bon pour pouvoir,

Pouvoir accepté,



DÉPARTEMENT DE L'EURE

Arrondissement d'Evreux

Canton de Vernon-Sud

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE d'HOULBEC - COCHEREL

27120



POUVOIR

Je soussigné... Laurent BESNARD
 Adjoint/Conseiller Municipal de la Commune de... Houlbec - Cocherel
 Donne par la présente, tous pouvoirs à... Thierry HECTOR

A l'effet :

- D'assister au Conseil Municipal qui aura lieu le... 18 septembre 2014
- De prendre part en mon nom à toutes délibérations, discussions, votes et faire toutes protestations, oppositions ou réserves.

Fait à La Moineie
 Le 17 septembre 2014

Bon pour pouvoir,

Bon pour pouvoir

Pouvoir accepté,

Laurent BESNARD
 Ferme de la Moineie
 27120 HOULBEC-COCHEREL
 Tél. 02 32 26 21 21



DÉPARTEMENT DE L'EURE

Arrondissement d'Evreux

Canton de Vernon-Sud

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE d'HOULBEC - COCHEREL

27120



POUVOIR

Je soussigné.....*Glenri VENTROUS*.....

Adjoint/Conseiller Municipal de la Commune de.....*HOULBEC-COCHEREL*.....

Donne par la présente, tous pouvoirs à.....*Marie-Jo. LIGIER*.....

A l'effet :

- D'assister au Conseil Municipal qui aura lieu le.....*19 Sept. 2014*.....
- De prendre part en mon nom à toutes délibérations, discussions, votes et faire toutes protestations, oppositions ou réserves.

Fait à *HOULBEC - COCHEREL*

Le *17 / 09 / 2014*

Bon pour pouvoir,

Pouvoir accepté,